

ESPRIT DE CORPS

**Rapports du commissaire aux comptes
Exercice clos le 31 décembre 2018**



ESPRIT DE CORPS

**226 Boulevard Albert 1er
33800 BORDEAUX**

**Rapport du commissaire aux comptes sur
les comptes clos le 31 décembre 2018**

**Exercice clos le 31 décembre 2018
ESPRIT DE CORPS
Ce rapport contient 19 pages**



Bordeaux, le 5 juin 2019

Mesdames, Messieurs les membres de l'association,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'assemblée générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association **ESPRIT DE CORPS** relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2018, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2018 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.



Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L.823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Votre association bénéficie de subventions d'exploitation publiques d'une valeur de 941 340 euros comme indiqué au compte de résultat à la page 5. Nos travaux ont notamment porté sur l'appréciation des principes comptables suivis et des méthodes de valorisation relatives à ces subventions. Nos contrôles n'ont pas révélé d'anomalies significatives.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans les documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel

permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne ;
- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne ;
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels ;
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier ;

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

AUCENTUR
Commissaire aux comptes

Laurence VERSAILLE
Commissaire aux comptes, inscrite sur la liste
nationale des commissaires aux comptes,
rattachée à la CRCC de Bordeaux

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Bilan

	Brut	Amortissements Dépréciations	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
ACTIF				
Immobilisations incorporelles				
Frais d'établissement				
Frais de recherche et de développement				
Concessions, brevets et droits assimilés	2 160	2 160		
Droit au bail				
Autres immob. incorporelles / Avances et acom				
Immobilisations corporelles				
Terrains				-255
Constructions				
Installations techniques, matériel et outillage	60 382	43 964	16 418	11 032
Autres immobilisations corporelles	85 311	41 839	43 473	40 828
Immob. en cours / Avances et acomptes				
Immobilisations financières				
Participations et créances rattachées	170		170	
TIAP & autres titres immobilisés				
Prêts				
Autres immobilisations financières	12 572		12 572	
ACTIF IMMOBILISE	160 596	87 962	72 633	51 605
Stocks				
Matières premières et autres approv.				
En cours de production de biens				
En cours de production de services				
Produits intermédiaires et finis				
Marchandises				
Avances et acomptes versés sur commandes				
Créances				
Usagers et comptes rattachés	17 247		17 247	28 646
Autres créances	213 868		213 868	170 207
Divers				
Valeurs mobilières de placement	1 007		1 007	1 007
Instruments de trésorerie				
Disponibilités	347 932		347 932	128 928
Charges constatées d'avance	18 528		18 528	12 621
ACTIF CIRCULANT	598 581		598 581	341 409
Charges à répartir sur plusieurs exercices				
Prime de remboursement des obligations				
Ecart de conversion - Actif				
COMPTES DE REGULARISATION				
TOTAL DE L'ACTIF	759 176	87 962	671 214	393 014

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Bilan

	Net au 31/12/18	Net au 31/12/17
PASSIF		
Fonds associatifs sans droit de reprise	19 555	
Ecart de réévaluation		
Réserves indisponibles		
Réserves statutaires ou contractuelles		
Réserves réglementées		
Autres réserves		
Report à nouveau	237 137	116 439
RESULTAT DE L'EXERCICE	54 243	108 061
Subventions d'investissement	78 449	38 667
Provisions réglementées		
FONDS PROPRES	389 384	263 167
Apports		
Legs et donations		
Subventions affectées		
Fonds associatifs avec droit de reprise		
Résultat sous contrôle		
Droit des propriétaires		
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
Provisions pour risques	4 468	
Provisions pour charges		
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES	4 468	
Fonds dédiés sur subventions		17 182
Fonds dédiés sur autres ressources		
FONDS DEDIES		17 182
Emprunts obligataires convertibles		
<i>Emprunts</i>		
<i>Découverts et concours bancaires</i>		
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédits		
Emprunts et dettes financières diverses		
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		1 830
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 065	56 473
Dettes fiscales et sociales	86 573	53 366
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés		
Autres dettes	12 631	996
Instruments de trésorerie		
Produits constatés d'avance	97 092	
DETTES	277 362	112 665
Ecart de conversion - Passif		
ECARTS DE CONVERSION		
TOTAL DU PASSIF	671 214	393 014

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Compte de résultat

	du 01/01/18 au 31/12/18 12 mois	du 01/01/17 au 31/12/17 12 mois
Ventes de marchandises	79	675
Production vendue	91 618	130 062
Production stockée		
Production immobilisée		
Subventions d'exploitation	941 340	779 024
Reprises et Transferts de charge	18 031	20 981
Cotisations	5 948	12 116
Autres produits	5 794	95
Produits d'exploitation	1 062 809	942 952
Achats de marchandises		386
Variation de stock de marchandises		
Achats de matières premières		
Variation de stock de matières premières		
Autres achats non stockés et charges externes	498 065	322 937
Impôts et taxes	15 770	8 285
Salaires et Traitements	355 308	329 184
Charges sociales	163 021	138 020
Amortissements et provisions	19 290	3 480
Autres charges	14 252	8 145
Charges d'exploitation	1 065 706	810 438
RESULTAT D'EXPLOITATION	-2 897	132 514
Opérations faites en commun		
Produits financiers	9	9
Charges financières		
Résultat financier	9	9
RESULTAT COURANT	-2 888	132 523
Produits exceptionnels	89 144	1 333
Charges exceptionnelles	49 196	8 613
Résultat exceptionnel	39 949	-7 280
Impôts sur les bénéfices		
Report des ressources non utilisées	17 182	
Engagements à réaliser		17 182
EXCEDENT OU DEFICIT	54 243	108 061
Contribution volontaires en nature		
Bénévolat		
Prestations en nature		27 432
Dons en nature		
Total des produits		27 432
Secours en nature		
Mise à disposition gratuite		27 432
Personnel bénévole		
Total des charges		27 432

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Règles et méthodes comptables

Désignation de l'association : ESPRIT DE CORPS

Annexe au bilan avant répartition de l'exercice clos le 31/12/2018, dont le total est de 671 214 Euros et au compte de résultat de l'exercice, présenté sous forme de liste, dégageant un excédent de 54 243 Euros. L'exercice a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/01/2018 au 31/12/2018.

Les notes ou tableaux ci-après font partie intégrante des comptes annuels.

Ces comptes annuels ont été arrêtés le 28/05/2019 par les dirigeants de l'association.

Règles générales

Les comptes annuels de l'exercice au 31/12/2018 ont été établis et présentés conformément aux dispositions du règlement 99-01 du CRC relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations.

Les conventions comptables ont été appliquées avec sincérité dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- continuité de l'exploitation,
- permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre,
- indépendance des exercices.

et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels.

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Seules sont exprimées les informations significatives. Sauf mention, les montants sont exprimés en Euros.

Immobilisations corporelles et incorporelles

Les immobilisations corporelles et incorporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition pour les actifs acquis à titre onéreux, à leur coût de production pour les actifs produits par l'entreprise, à leur valeur vénale pour les actifs acquis à titre gratuit et par voie d'échange.

Le coût d'une immobilisation est constitué de son prix d'achat, y compris les droits de douane et taxes non récupérables, après déduction des remises, rabais commerciaux et escomptes de règlement de tous les coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue. Les droits de mutation, honoraires ou commissions et frais d'actes liés à l'acquisition, sont rattachés à ce coût d'acquisition. Tous les coûts qui ne font pas partie du prix d'acquisition de l'immobilisation et qui ne peuvent pas être rattachés directement aux coûts rendus nécessaires pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner conformément à l'utilisation prévue, sont comptabilisés en charges.

Amortissements

Les amortissements pour dépréciation sont calculés suivant le mode linéaire en fonction de la durée de vie prévue.

- * Terrains et aménagements : 50 ans
- * Installations techniques : 5 à 10 ans
- * Matériel et outillage industriels : 5 à 10 ans
- * Installations générales, agencements et aménagements divers : 10 ans
- * Matériel de transport : 4 à 5 ans
- * Matériel de bureau : 5 à 10 ans
- * Matériel informatique : 3 ans
- * Mobilier : 10 ans

La durée d'amortissement retenue par simplification est la durée d'usage pour les biens non décomposables à l'origine.

L'association a apprécié à la date de clôture, en considérant les informations internes et externes à sa disposition, l'existence d'indices

Règles et méthodes comptables

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

montrant que les actifs ont pu perdre notablement de la valeur.

Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une dépréciation est pratiquée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Provisions

Toute obligation actuelle résultant d'un événement passé de l'entreprise à l'égard d'un tiers, susceptible d'être estimée avec une fiabilité suffisante, et couvrant des risques identifiés, fait l'objet d'une comptabilisation au titre de provision.

Produits et charges exceptionnels

Les produits et charges exceptionnels tiennent compte des éléments qui ne sont pas liés à l'activité normale de l'association.

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Faits caractéristiques

Faits essentiels de l'exercice ayant une incidence comptable

Fusion avec La Manufacture Atlantique

L'association Esprit de corps a fusionné au 1er janvier 2018 avec l'association La Manufacture Atlantique au 1er janvier 2019 après signature du traité de fusion-absorption le 19 octobre 2017. Les comptes de l'association Manufacture Atlantique qui servent de base à l'établissement des conditions et des modalités de fusion sont ceux arrêtés au 31 décembre 2017.

Suite à cette fusion l'activité de l'association évolue vers des spectacles de théâtre.

Autres éléments significatifs :

L'activité d'Esprit de corps a été perturbée par plusieurs événements importants en 2018.

Des travaux de rénovation partielle ont été réalisés au siège social de l'association d'avril à décembre 2018.

Pendant cette période, les bureaux et le matériel technique ont été déménagés dans des locaux provisoires, générant une perturbation de l'activité ainsi que des frais de déménagement et de location temporaire. Pendant cette période, les activités artistiques ont été présentées hors les murs, dans des théâtres partenaires.

En prévision de la réhabilitation totale du théâtre, une étude de pré-programmation et de faisabilité spatiale et économique pour le développement du site de la Manufacture à Bordeaux a été commandée pour 2019 par Esprit de corps.

En 2018, la DRAC Nouvelle-Aquitaine et la Région Nouvelle-Aquitaine ont attribué des subventions d'investissement pour un montant total de 35 0000 €, pour le financement de cette étude.

Notes sur le bilan

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Actif immobilisé

Tableau des immobilisations

	Au début d'exercice	Augmentation	Diminution	En fin d'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 160	4 890	4 890	2 160
Immobilisations incorporelles	2 160	4 890	4 890	2 160
- Terrains				
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	11 813	104 759	56 190	60 382
- Installations générales, agencements aménagement divers		379 279	370 499	8 780
- Matériel de transport	13 889			13 889
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	54 164	18 919	10 441	62 642
- Emballages récupérables et divers				
- Immobilisations corporelles en cours				
- Avances et acomptes				
Immobilisations corporelles	79 866	502 957	437 130	145 693
- Participations évaluées par mise en équivalence				
- Autres participations		170		170
- Autres titres immobilisés				
- Prêts et autres immobilisations financières		12 572		12 572
Immobilisations financières		12 742		12 742
ACTIF IMMOBILISE	82 026	520 589	442 020	160 596

Notes sur le bilan

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Les flux s'analysent comme suit :

	Immobilisations incorporelles	Immobilisations corporelles	Immobilisations financières	Total
Ventilation des augmentations				
Virements de poste à poste				
Virements de l'actif circulant				
Acquisitions	1	10 965	5 120	16 085
Apports	4 889	491 992	7 622	504 503
Créations				
Réévaluations				
Augmentations de l'exercice		502 957	12 742	515 699
Ventilation des diminutions				
Virements de poste à poste				
Virements vers l'actif circulant				
Cessions	1			1
Scissions				
Mises hors service	4 889	437 130		442 019
Diminutions de l'exercice	4 890	437 130		442 020

Amortissements des immobilisations

	Au début de l'exercice	Augmentation	Diminutions	A la fin de l'exercice
- Frais d'établissement et de développement				
- Fonds commercial				
- Autres postes d'immobilisations incorporelles	2 160	4 890	4 890	2 160
Immobilisations incorporelles	2 160	4 890	4 890	2 160
- Terrains	255		254	
- Constructions sur sol propre				
- Constructions sur sol d'autrui				
- Installations générales, agencements et aménagement des constructions				
- Installations techniques, matériel et outillage industriels	782	99 370	56 190	43 964
- Installations générales, agencements aménagement divers		335 572	331 720	3 852
- Matériel de transport		2 778		2 778
- Matériel de bureau et informatique, mobilier	27 225	17 834	9 852	35 209
- Emballages récupérables et divers				
Immobilisations corporelles	28 261	455 554	398 016	85 802
ACTIF IMMOBILISE	30 421	460 443	402 905	87 962

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le bilan

Actif circulant

Etat des créances

Le total des créances à la clôture de l'exercice s'élève à 262 215 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations			
Prêts			
Autres	12 572		12 572
Créances de l'actif circulant :			
Créances Clients et Comptes rattachés	17 247	17 247	
Autres	213 868	213 868	
Charges constatées d'avance	18 528	18 528	
Total	262 215	249 642	12 572
Prêts accordés en cours d'exercice			
Prêts récupérés en cours d'exercice			

Produits à recevoir

	Montant
Usagers, produits non facturés	5 228
Fournisseurs - acompte/commande	10 002
Etat - produits à recevoir	91
Divers - produits à recevoir	1 170
Total	16 491

Notes sur le bilan

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Fonds propres

Tableau de variation des fonds associatifs

	Début Exercice	Augmentation	Diminution	Fin Exercice
Patrimoine intégré				
Fonds statutaires				
Apports sans droit de reprise				
Legs et donations				
Subventions affectées		19 555		19 555
Autres fonds				
Total fonds sans droit reprise		19 555		19 555
Apports avec droit de reprise				
Legs et donations assortis d'une condition				
Subventions affectées				
Total fonds avec droit reprise				
Ecart de réévaluation				
Réserves statutaires ou contractuelles				
Réserves réglementées				
Autres réserves				
Report à Nouveau	116 439	120 698		237 137
Résultat de l'exercice	108 061	54 243	108 061	54 243
Résultats sous contrôle des tiers financeurs				
Subventions d'investissement	38 667	39 782		78 449
Provisions réglementées				
Droits des propriétaires (Commodat)				
Autres fonds associatifs				
Total fonds associatifs	263 167	234 278	108 061	389 384

Notes sur le bilan

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Provisions

Tableau des provisions

	Provisions au début de l'exercice	Dotations de l'exercice	Reprises utilisées de l'exercice	Reprises non utilisées de l'exercice	Provisions à la fin de l'exercice
Litiges					
Garanties données aux clients					
Pertes sur marchés à terme					
Amendes et pénalités					
Pertes de change					
Pensions et obligations similaires					
Pour impôts					
Renouvellement des immobilisations					
Gros entretien et grandes révisions					
Charges sociales et fiscales sur congés à payer					
Autres provisions pour risques et charges					4 468
Total					4 468
Répartition des dotations et des reprises de l'exercice :					
Exploitation					
Financières					
Exceptionnelles			17 182		

Document soumis au contrôle
des commissaires aux comptes

Notes sur le bilan

Dettes

Etat des dettes

Le total des dettes à la clôture de l'exercice s'élève à 277 362 Euros et le classement détaillé par échéance s'établit comme suit :

	Montant brut	Echéances à moins d'un an	Echéances à plus d'un an	Echéances à plus de 5 ans
Emprunts obligataires convertibles (*)				
Autres emprunts obligataires (*)				
Emprunts (*) et dettes auprès des établissements de crédit dont :				
- à 1 an au maximum à l'origine				
- à plus de 1 an à l'origine				
Emprunts et dettes financières divers (*) (**)				
Dettes fournisseurs et comptes rattachés	81 065	81 065		
Dettes fiscales et sociales	86 573	86 573		
Dettes sur immobilisations et comptes rattachés				
Autres dettes (**)	12 631	12 631		
Produits constatés d'avance	97 092	97 092		
Total	277 362	277 362		
(*) Emprunts souscrits en cours d'exercice				
(*) Emprunts remboursés sur l'exercice				
(**) Dont envers les associés				

Charges à payer

	Montant
Fournisseurs - fact. non parvenues	17 359
Dettes provis. pr congés à payer	21 731
Provision heures supl	10 275
Charges sociales s/congés à payer	9 309
Etat - autres charges à payer	1 751
Etat, prUVvement Ó la source sur r	460
Agessa sur droits d'auteur	442
Divers - charges à payer	4 818
Total	66 146

Notes sur le bilan

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Comptes de régularisation

Charges constatées d'avance

	Charges d'exploitation	Charges Financières	Charges Exceptionnelles
Charges constatées d'avance	18 527		
Total	18 527		

Produits constatés d'avance

	Produits d'exploitation	Produits Financiers	Produits Exceptionnels
Produits constatés d'avance	47 092		
Total	47 092		

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Notes sur le compte de résultat

Charges et produits d'exploitation et financiers

Rémunération des commissaires aux comptes

Commissaire aux comptes Titulaire

Honoraire de certification des comptes : 3 000 Euros

Honoraire des autres services : 0 Euros

Charges et Produits exceptionnels

Résultat exceptionnel

Opérations de l'exercice

	Charges	Produits
Pénalités, amendes fiscales et pénales	40	
Autres charges exceptionnelles sur opérations de gestion	1 606	
Valeurs comptables des éléments d'actif cédés	39 368	
Autres charges	8 181	
Autres produits exceptionnels sur opérations de gestion		476
Subventions d'investissement virées au résultat		12 795
Autres produits		75 874
TOTAL	49 196	89 144

Résultat exceptionnel lié à la manufacture:

La charge de 39 K€ comptabilisée en en VNC correspond à la charge générée par la sortie des immobilisations issues de la fusion de la Manufacture qui ne sont plus présentes .

En contrepartie , un produit de 75 K€ a été comptabilisé. Il correspond à la reprise des subventions d'investissement de la manufacture qui financiaient ces immobilisations sorties.

La différence génère un produit de 36 K€ qui impacte le résultat. Elle permet de corriger les reprises de subventions liées aux immobilisations de la Manufacture.

Au 31/12/2018, le montant de la subvention d'investissement restant à reprendre correspond au montants des immobilisations de la Manufacture restant à amortir (13 K€).

Autres informations

Document soumis au contrôle
du commissaire aux comptes

Effectif

Effectif moyen du personnel : 10 personnes.

	Effectif Hommes	Effectif Femmes	Effectif Total	Effectif équivalent (Temps plein)
Cadres	2	4	6	6
Employés		4	4	4
Ouvriers				
Contrat Emploi Solidarité				
Contrat de Qualification				
Contrat Retour Emploi				
Contrat initiative Emploi				
Total	2	8	10	10

Informations sur les dirigeants

Rémunérations allouées aux dirigeants

L'article 20 de la loi 2006-586 du 23 mai 2006 prévoit de donner la rémunération d'ensemble des trois plus hauts cadres dirigeants bénévoles et salariés, la notion de dirigeant étant élargie aux cadres salariés.

Cette information n'est pas mentionnée car elle conduirait indirectement à donner une rémunération individuelle.